

Mémoire de fin d'étude : Comment-faudra-t-il transposer la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité en droit belge ?

Liste d'errata

Malgré le soin apporté à la rédaction de mon mémoire, j'ai constaté plusieurs erreurs que je n'ai pas relevées précédemment. Voici les corrections à apporter au mémoire.

Erreurs relatives au fond :

- **Table des matières et page 19** : dans le titre du chapitre 1, supprimer le terme « proposition ».
- **Table des matières et page 30** : dans le titre du chapitre 3, supprimer le terme « proposition ».
- **Page 35, avant-dernier §** : supprimer le terme « proposition ».
- **Page 38, §5** : remplacer « Assemblée générale » par « Assemblée nationale ».
- **Page 53, dernier §** : remplacer « marchés financiers » par « marchés publics ».
- **Page 58, §3** : au lieu de « remplacée » lire « modifiée ».
- **Page 74, dernier §** : supprimer le terme « françaises ».

Erreurs orthographiques et grammaticales, mots manquants :

- **Table des matières et page 21** : dans le titre de la section 2, ajouter « la ».
- **Page 10, §1** : ajouter le terme « intéressante ».
- **Page 11, §3** : remplacer « fort » par « forts ».
- **Page 17, dernier §** : remplacer « chaîne » par « chaines ».
- **Page 17, §3** : remplacer « pleins » par « plein ».
- **Page 49, §3** : remplacer « pétrolier » par « pétroliers ».
- **Page 53, §1** : remplacer « législative » par « législatives ».
- **Page 55, §3** : remplacer « premier destinataire » par « premiers destinataires ».
- **Page 67, §4** : remplacer « basé » par « basée ».
- **Page 74, avant-dernier §** : remplacer « cil important » par « il est important ».